

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - 67450 Mundolsheim
Tél.: 03 88 20 01 70 - communication@mundolsheim.fr

CIR. n° T 2024/61

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4 et L 2231-1

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDERANT la demande de mise en place d'une benne du 7 octobre 2024 pour 2 mois de la part de Monsieur Artak MELKONYAN au niveau du numéro 12 rue Saint Thomas, à Mundolsheim,

a r r ê t e

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du 7 octobre au 7 décembre 2024, comme suit :

RUE SAINT THOMAS

Ajouter Réglementation 4.03.05. :

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE
« GENANT »

- Stationnement interdit au droit de la benne, et 5 mètres avant et après la benne **des deux côtés de la chaussée.**
- La circulation sera en tout temps assuré pour les VL et les PL et notamment pour le passage des services de déchetterie

Article 2 : La benne sera installée contre la clôture du 12 rue Saint Thomas et de sorte que la circulation dans la rue soit assurée ainsi que la giration pour l'accès à la voirie du numéro 7 de la rue.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par monsieur Artak MELKONYAN.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Eurométropole de Strasbourg, service circulation,
- M Artak MELKONYAN – 12 rue Saint Thomas– 6745 MUNDOLSHEIM
- Affichée sur le site internet de la commune le 04/10/2024

Fait à Mundolsheim, 4 octobre 2024

Pour le maire et par délégation

Cathie PETRI



Maire de Mundolsheim

